

Mars 2015



Le Vilain Petit Canard



Le journal de la CGT Finances Publiques 95
« Ensemble pour être plus forts »

VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

En janvier 2015, 2 collègues de la DRFiP 59 et 1 collègue de la DDFiP 94 ont mis fin à leurs jours.

Nous alertons régulièrement la direction de la surcharge de travail et des conditions dégradées pour exercer nos missions suite aux différentes réformes.

Malheureusement, ces alertes restent vaines, au mieux obtient-on un sourire gêné, au pire une indifférence polie.

Le fonctionnaire est devenu «une variable d'ajustement» au milieu d'un océan de réformes dont peu d'entre nous maîtrisent les tenants et aboutissants.

La navigation à vue est devenue une constante, dans laquelle se débattent les agents au quotidien avec comme pilote la maîtrise budgétaire.

S'adapter ou mourir est-ce le choix que nous devons faire?

Le suicide ou la tentative de suicide est un acte insupportable mais qui n'est en aucun cas une fatalité. Rien, en effet, ne peut justifier que l'on puisse perdre la vie (ou tenter d'y mettre fin) à cause du travail.

Votre médecin traitant, le médecin du travail, le psychologue sont autant de professionnels qui sont là pour vous aider.

Vous pouvez également prendre contact par téléphone ou par email avec un psychologue sur le site internet traitement-burnout.fr/

Dans tous les cas si vous sentez que vous allez craquer, réagissez !

Evaluation 2015

La campagne 2015 des entretiens d'évaluation débute. Depuis la disparition de la note chiffrée, la « récompense » est l'attribution d'une bonification de 2 mois (20% des agents), 1 mois (50% des agents) ou... rien (30% des agents).

L'évaluation, dans son principe et avec la règle des quotas génère la division des personnels, la zizanie dans les services, la mise en concurrence des agents au détriment de toute approche collective de l'exercice de nos missions.

Pour la CGT Finances Publiques, le bon fonctionnement d'un service dépend, en effet, avant tout du travail d'une équipe bien dotée en personnel, bien formée, dirigée dans une démarche solidaire et collective et animée par les valeurs du Service Public, exactement à l'opposé de la logique des objectifs individuels, des indicateurs et des statistiques.

L'évaluation est un instrument de management individualisé, prélude à la rémunération au mérite : le RIFSEEP, créé en 2014 pour remplacer l'ensemble de nos primes (y compris celles qui sont en cours de réforme).

Comme la notation avant elle, l'évaluation est une cause importante du stress et de la souffrance au travail, accentuée par le manque d'effectifs.

La CGT reste particulièrement attachée à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents. Elle revendique une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du Service public rendu et du travail réalisé et sans être conditionnée à des objectifs quantitatifs dont l'agent n'a pas la maîtrise.

La CGT tient à rappeler que la participation à l'entretien n'est pas obligatoire. Aucune pénalisation ne peut sanctionner un agent de la DGFIP qui refuse l'entretien : l'attribution d'une bonification n'est pas liée à la participation à l'entretien et le compte rendu d'évaluation est rédigé dans sa totalité. Le droit au recours (appel) n'est pas impacté.

Certaines sections appellent au boycott de cet entretien, dans le Val d'Oise nous estimons que chacun doit se déterminer sur cette question.

La CGT Finances Publiques soutiendra tous les agents de la DDFiP 95 qui choisiront, collectivement, ou individuellement de boycotter leur entretien.

D'ores et déjà, posez-vous la question du recours dans le cadre du contingentement des bonifications d'avancement ou de la contestation de tout élément du compte rendu de l'entretien d'évaluation. Les élus CGT seront à la disposition de tous les agents qui souhaiteront déposer un recours.



SIE de Garges Création d'une cellule AVISIR commune

En direct du CTL du 13 février 2015 (Comité Technique Local)

La direction a annoncé aux représentants du personnel son intention de créer au 1er mars 2015 une cellule Avisir commune aux trois SIE de Garges.

Cette cellule est créée à effectif constant et à charge de travail constante. Ce n'est qu'une redistribution du travail et des agents qui ne résoudra pas le problème de sous-effectif.

Existe-t-il une spécificité sur le SIE de Garges Est ?

Le nombre de postes sur le SIE de Garges Est est de 18 (implantés au TAGERFIP : le tableau des emplois). Le déficit d'agents n'est pas nouveau et s'élève aux 2/3 du service (-12 agents sur 18 au 1^{er} mars 2015: soit 6 agents réels seulement !!)

Le sentiment répandu est celui du pourrissement de la situation sur Garges Est : au fil des années, les effectifs ont baissé, jusqu'au niveau critique d'aujourd'hui. Les conditions de travail s'en sont évidemment ressenties et les anciens agents ont quitté le service sans être remplacés par des nouveaux.

Pourquoi ?

Pour la CGT, la situation ne serait pas celle d'aujourd'hui si la DGFIP avait recruté à hauteur des besoins.

Il y a aussi la spécificité du portefeuille du SIE Garges Est : il comporte l'aéroport de Roissy, ce qui génère un travail lourd de mise à jour des locaux professionnels. Malheureusement, cette technicité s'est perdue au fil des ans de par la fonte des effectifs, conséquence de la politique de la direction.

Moyens en personnels

Les moyens en personnels de la cellule AVISIR commune aux SIE de Garges, comprend un A (prélevé sur Garges Centre) et 3 C (prélevés sur chacun des 3 SIE). Elle sera encadrée par un A+ (celui du SIE de Garges Ouest).

La direction nous a affirmé qu'elle allait affecter des agents de renfort : entre 4 et 7 agents EDR chaque mois sur le SIE Garges Est.

La cellule AVISIR commune de Garges est-elle une structure pérenne ?

Selon le DDFIP du Val d'Oise, ce service n'est pas à proprement parler une création de structure. Ce service n'existera pas dans le tableau des emplois (TAGERFIP) et les agents qui y travailleront dépendront

toujours de leur chef de SIE d'origine (par exemple pour la validation de leurs congés sur Agora, même si leurs congés seront gérés par le A de la cellule AVISIR).

Cette cellule, selon le directeur, n'est pas prévue pour être pérenne, car elle a vocation à anticiper les problèmes d'effectifs du SIE de Garges Est, qui vont devenir encore pire à compter du 1^{er} mars 2015. Le directeur espère que cette période de difficultés s'arrêtera au 1^{er} septembre 2015 grâce à l'arrivée éventuelle de nouveaux agents au mouvement du 1^{er} septembre.

Sans rire ! Pour la CGT, le directeur veut nous bercer de douces illusions, après avoir décidé d'appliquer les 26 nouvelles suppressions d'emplois prévues par la DGFIP dans le Val d'Oise au 1^{er} septembre 2015 !

Qu'est-ce que ça cache ?

Comme par hasard, la création d'une cellule AVISIR à Garges, présentée comme non pérenne dans le temps, arrive à point nommé quelques mois après la RTA (Réunion Technique d'Approfondissement de la DG) du 2 octobre 2014 sur les SIE. La DG parle d'organiser les SIE selon 3 modes : intégrés, déconcentrés multi

ou mono SIE, de créer des services transverses, pour les AVISIR, par exemple...

Le DDFIP du Val d'Oise a d'ailleurs reconnu qu'à terme, il est question de fusionner les SIE de Garges !

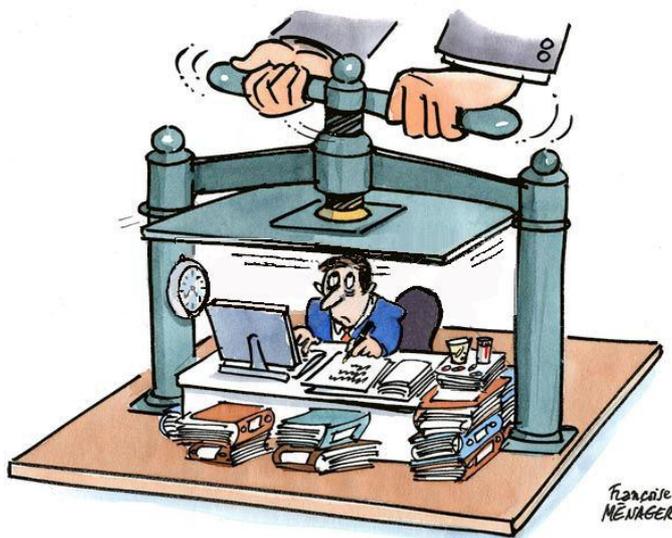
Combien d'AVISIR ?

Le travail de la cellule AVISIR consiste à traiter l'AVISIR lui-même et à créer le local professionnel de l'entreprise. La cellule sera habilitée à naviguer sur la nouvelle fonctionnalité de Gespro permettant de travailler sur les 3 SIE de Garges.

Le stock d'AVISIR est le suivant (chiffres communiqués par la direction) : SIE Garges Est 49 (dont 32 inférieur à 1 mois), SIE Garges Ouest 155, SIE Garges Centre 235, ce qui totalise 439 AVISIR en attente au 31 janvier 2015.

Le flux d'AVISIR est le suivant (chiffres communiqués par la direction) : 693 AVISIR nouveaux arrivent chaque mois en moyenne pour les 3 SIE de Garges.

La direction a fait le calcul suivant : un agent pourrait saisir 15 AVISIR par jour (20 jours par mois). Dans un mois travaillé, le total des AVISIR traités par la cellule serait donc de 900 (15 AVISIR x 20 jours travaillés x 3 agents).



Fermeture au public une demi-journée supplémentaire

Le choix du Roi :

Que de suspens autour de la demi-journée de fermeture supplémentaire au public !

Mardi matin ? Mardi après-midi ? Jeudi matin ? Jeudi après-midi ? Etc ? Et ben non, pas d'autres choix a décidé le Directeur. D'après lui, c'est le mardi et le jeudi qu'il y a le plus de collègues présents ; ce serait donc à ce moment que la mesure serait la plus efficace. Finalement le directeur décide à notre place en nous laissant croire qu'il nous a demandé notre avis.

Du monde pour recevoir du monde :

La direction l'a admis, nous ne sommes plus en mesure d'assurer l'accueil comme il y a quelques années. La belle vitrine de l'accueil de la DGFIP part en mille morceaux à force de casse des effectifs. Les usagers viennent de plus en plus nombreux, acculés par des soucis fiscaux, financiers et sociaux. Devant ce nombre accru, nous ne pouvons faire face, faute de personnels. Il faut faire quelque chose, c'est une question de survie pour les collègues chargés de l'accueil ! Malheureusement cette fermeture des mercredi et jeudi après-midi ne résout en rien leur mal-être au travail des autres jours ! Ce n'est qu'un soin palliatif, rien d'autre. Ce sont des effectifs que nous voulons, rien d'autre ! Nous avons des plaisirs simples : nous voulons exercer notre métier dans de bonnes conditions. Parce que finalement nous avons encore le goût du service public même si la DG s'emploie à nous en écoëurer.

Bob l'éponge... c'est pas nous !

Nous avons alerté la direction sur les problèmes que rencontrent les collègues de l'accueil. L'afflux du public est tel depuis quelque temps que les horaires de fermeture ne sont que très rarement respectés ainsi que les temps de pauses, y compris méridienne, et ce malgré les fermetures anticipées (11h30 le matin ou 15h30 l'après-midi). De plus, le public reçu est très demandeur, étant souvent dans une situation économique et sociale désastreuse, ce qui entraîne une grande tension pour les collègues. On sert d'éponge pour la détresse ou l'agressivité !

SERVICES PUBLICS: LES USAGERS INSATISFAITS



Article 40 de la loi 2014-1545 : la fin de la gestion publique ?

Certes ce titre peut apparaître comme provocateur... mais l'article de loi comporte suffisamment de risques pour nos missions pour le présenter ainsi.

Pour résumer ce texte adopté en fin d'année par le Parlement, il permet deux choses : 1) dans la sphère des collectivités locales, il est possible, après avis conforme du comptable, de transférer le recouvrement d'un certain nombre de produits locaux dans le privé 2) dans la sphère de l'état, il permet de transférer les opérations de dépenses et de recettes.

La CGT a interrogé la direction générale sur cet article de loi. Pour elle, la réponse est simple : il s'agit uniquement d'une évolution juridique permettant de sécuriser des opérations qui existent déjà et il n'y a aucun risque de transfert puisque il est nécessaire d'avoir un avis conforme du comptable.

Évidemment cela est censé nous rassurer...

Sauf qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte, il y a deux ans la direction générale avait donné pour consigne d'indiquer aux ordonnateurs que nous n'avions pas les moyens de récupérer le recouvrement de l'eau pour les collectivités qui revoient leur contrat auprès de prestataires externes.

Sauf qu'aujourd'hui, nous sommes face à une réduction de moyens matériels et en personnel sans précédent pour la DGFIP et que les outils législatifs ouvrent la porte à toute une série de décisions qui mettraient à mal le contrôle des fonds publics.

Étrange discours d'un pouvoir politique qui explique vouloir maîtriser l'argent public et qui casse tous les outils dont il dispose pour le faire. En effet, pour la CGT, le rôle de la DGFIP est bien d'avoir un réel contrôle des fonds publics et pas uniquement d'être une chambre d'enregistrement.

Avec ce dispositif législatif, la direction générale n'a pas encore tous les éléments d'une externalisation totale de la gestion publique. Il lui manque encore la possibilité par une convention de permettre aux dépenses des collectivités locales de passer sous la responsabilité d'un tiers... pour le reste, tous les outils juridiques sont prêts...

Pour la CGT, il y a une règle simple à respecter : à fonds publics (Dépense/Recette), il faut une gestion publique ! Et donc elle se battra avec vous pour mettre en échec tout projet ou volonté d'externaliser nos missions ! C'est un des enjeux de nos mobilisations à venir...

Obligation de télédéclaration : de qui se moque-t-on ?

Il y a des jours où on croit rêver ... Ce jeudi 29 janvier se tenait un CTR* convoqué sur différents sujets (Extension compétence Dircofi, Expérimentation PRS, Classement des postes) ... Mais un sujet est venu bousculer les échanges : l'annonce dans la presse et la radio de la volonté du gouvernement de rendre obligatoire la télédéclaration...

Naturellement, la CGT a interpellé la direction générale sur ce point... Et cela, d'autant plus que le directeur général avait confessé la semaine dernière y être favorable et l'avoir proposé au ministre.

La réponse du directeur général adjoint fut simple : la presse est la presse, il faut donc prendre les infos pour ce qu'elles sont...

Pour la CGT, la "coïncidence" de la sortie dans la presse après les mots du directeur était déjà troublante...

C'était sans compter sur différentes annonces toujours dans différents médias d'un projet de loi de simplification fiscale début mai qui serait déjà travaillé ou en tout cas imaginé...

C'est donc avec la désagréable impression que tout n'a pas été dit, que tout n'est pas transparent que s'achève cette journée.

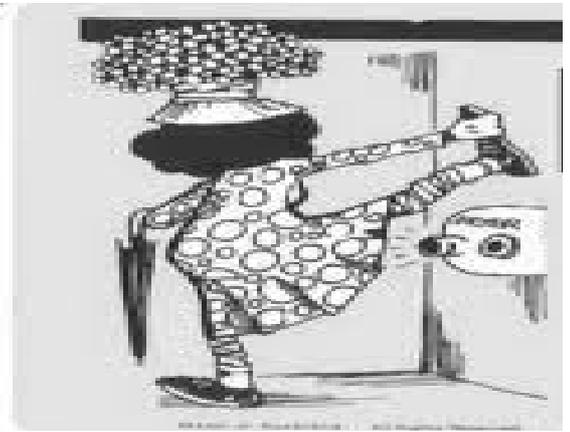
C'est donc une nouvelle fois le dialogue social, les représentants des personnels, et surtout les personnels que l'on ne respecte pas, car c'est bien le coup médiatique qui a été privilégié...

Sur le fond, la CGT dénonce cette future obligation. Non pour refuser la réalité de l'utilisation des moyens numériques, mais simplement car c'est au contribuable de choisir quel moyen il souhaite utiliser pour effectuer sa déclaration. Papier, internet : à lui de choisir...

Mais aussi car c'est bien pour cause d'absence de moyen qu'on propose un service public dégradé.. C'est bien les choix budgétaires (emploi/moyen) qui dictent une vision du service public... et non les besoins de la population.

Pour la CGT, à la question de qui se moque-t-on avec une telle annonce ? La réponse est simple : des personnels en n'écouter pas leur voix sur une évolution aussi importante, des usagers en leur imposant un modèle de service public qu'ils n'ont pas forcément choisi...

* CTR : Comité Technique de Réseau (= instance de concertation des représentants du personnel au niveau de la DGFIP)



Jusqu'où ira l'économie de papier ?

SAVE THE DATE

le 14 avril 2015

Assemblée Générale
de la
CGT Finances Publiques 95

Maison des Syndicats
26 rue Francis Combe à Cergy

Sarcelles

252ème jour sans remboursement pour les collègues de Sarcelles dont le véhicule a été vandalisé sur le lieu de travail. Que fait la direction ? Elle relance le propriétaire du parking... Mais pendant ce temps-là les collègues attendent.

SECTION :

Val d'Oise

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ A LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le : .. / .. / ..

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. / ..

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. / ..

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière gestion publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / .. Signature :